

SON RÔLE

L'infirmière puéricultrice est une professionnelle de santé spécialisée dans les **soins et l'accompagnement des nouveaux-nés, enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans**. Elle assure à la fois un rôle de soignante, de prévention, d'éducation à la santé et d'accompagnement des familles.

CHAMP DE COMPÉTENCES :

Son champ d'intervention couvre aussi bien le soin curatif que la prévention et l'accompagnement familial :

- **Soins infirmiers spécialisés pédiatriques** (prise en charge des nouveaux_nés, nourissons, enfants..)
- **Prévention et suivi du développement de l'enfant** (suivi de croissance, développement psycho-moteur, dépistage précoce, vaccination, éducation à la santé)
- **Accompagnement à la parentalité** (soutien à la relation parent-enfant, aide au retour à domicile après une naissance, éducation sur les soins du bébé, sommeil, alimentation etc.; prévention des troubles de l'attachement et du développement etc.)



OBJECTIFS

- Garantir la **santé et le bien-être** de l'enfant, de la naissance à l'adolescence
- **Prévenir** les troubles du développement et les maladies infantiles
- **Soutenir les familles** dans leurs compétences parentales et leur rôle éducatif
- **Favoriser un environnement sûr et bienveillant** pour l'enfant
- **Repérer** les situations à risque et assurer un relais vers les structures adaptées

Comment ça marche ?

Pas besoin d'ordonnance pour consulter une puéricultrice.

Ce n'est pas une professionnelle prescriptrice (pas de médicaments ou examens médicaux).

Elle travaille souvent en lien avec un médecin ou un pédiatre.

Où exerce t-il/elle?

- A l'hôpital ou en clinique
- En PMI
- En libéral (non conventionné)
- Protection de l'enfance
- Crèche

Quelle formation ?

Pré-requis : être titulaire du Diplôme d'État d'infirmier (ou de sage-femme)

Formation complémentaire : suivre une spécialisation d'un an dans une école agréée (accès sur concours ou sélection sur dossier)

Diplôme final : Diplôme d'État d'infirmière puéricultrice (DEIP)